

**Conseil économique et social**

Distr. générale
24 juillet 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Douzième session**

Genève, 19 et 20 novembre 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la douzième session***

**Qui s'ouvrira au siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)
à Genève, le mercredi 19 novembre 2014, à 15 heures**

I. Ordre du jour provisoire**A. Colloque 2014 du Programme paneuropéen: Mobilité urbaine
écologique et saine: le rôle de l'aménagement urbain et spatial**

1. Colloque 2014 du Programme paneuropéen.

* La session du Comité directeur se tiendra au siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève, avenue Appia. Pour accéder aux locaux de l'OMS, les représentants doivent être inscrits sur une liste de participants qui sera communiquée au service d'accueil de l'OMS à l'entrée du bâtiment principal. Il est demandé aux participants de se présenter, avant la session, à l'entrée du bâtiment principal pour se faire délivrer un badge d'identification et indiquer la salle de réunion. Pour des raisons d'économie, les représentants sont invités à se munir de leur propre exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web PPE-TSE (www.thepep.org).



B. Session générale du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa onzième session et rapports du Bureau sur ses vingt et unième à vingt-cinquième réunions.
5. Résultats du Colloque 2014 du Programme paneuropéen.
6. Déclaration de Paris.
7. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris:
 - a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement;
 - b) Course de relais du Programme paneuropéen;
 - c) Partenariats du Programme paneuropéen;
 - d) Académie du Programme paneuropéen;
 - e) Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris;
 - f) Mise en œuvre du nouveau but prioritaire 5 de la Déclaration de Paris.
8. Gestion du Programme paneuropéen:
 - a) Suivi de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE;
 - b) Stratégie de communication;
 - c) Programme de travail du PPE-TSE pour 2014-2015 et plan de travail du PPE-TSE pour 2014-2019;
 - d) Questions financières;
 - e) Renforcement des synergies avec les organisations et mécanismes internationaux.
9. Questions diverses.
10. Date et lieu de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau.

II. Annotations

A. Colloque 2014 du Programme paneuropéen – Mobilité urbaine écologique et saine: le rôle de l'aménagement urbain et spatial

1. Colloque 2014 du Programme paneuropéen

À sa septième session (Genève, 22 et 23 octobre 2009), le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) avait envisagé des moyens de faire participer plus activement les États membres et autres parties prenantes aux débats sur les thèmes prioritaires du Programme. Il avait décidé qu'à partir de sa huitième session, des débats approfondis ou des colloques seraient organisés avec des représentants du secteur privé, des universitaires, des représentants des pouvoirs publics et des membres de la société civile (ECE/AC.21/SC/2009/8-EUR/09/5088363/8, par. 46). Les sujets abordés seraient en relation avec les quatre buts prioritaires adoptés par la

troisième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Amsterdam, 22 et 23 janvier 2009), à raison d'un but par année. À sa vingt-quatrième réunion (Paris, 16 avril 2014), le Bureau élargi a confirmé que des colloques continueraient d'être organisés et décidé que le thème de 2014 serait le but prioritaire 5 de la Déclaration de Paris.

Le Colloque 2014 du Programme paneuropéen se tiendra au siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève, le mercredi 19 novembre 2014, et commencera à 15 heures. Il sera consacré au but prioritaire 5 de la Déclaration de Paris: «Articuler les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement». Toutes les parties prenantes sont encouragées à y prendre une part active. Les conclusions seront examinées par le Comité directeur lors de sa session générale qui se tiendra le lendemain (voir point 5 de l'ordre du jour ci-après). Le programme détaillé du Colloque sera disponible en temps utile.

Document

Colloque 2014 du Programme paneuropéen: «Mobilité urbaine écologique et saine: le rôle de l'aménagement urbain et spatial» (ECE/AC.21/SC/2014/2-EUDCE1408105/1.6/SC12/2).

B. Session générale du Comité directeur du Programme paneuropéen

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur devrait adopter l'ordre du jour de sa douzième session, tel qu'établi par le secrétariat du Programme paneuropéen (la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe)) en consultation avec son Bureau.

Document

Ordre du jour provisoire (ECE/AC.21/SC/2014/1-EUDCE1408105/1.6/SC12/1).

3. Élection du Bureau

Le Comité élira un président et deux vice-présidents. Conformément à son règlement intérieur, la présidence est assurée à tour de rôle chaque année par un représentant du secteur des transports, de la santé et de l'environnement. Le Président de la douzième session devrait représenter le secteur des transports. Selon la proposition de modification du règlement intérieur adoptée par le Comité directeur à sa onzième session (Genève, 27 et 28 novembre 2013), les deux Vice-Présidents élus seront le Président désigné pour la prochaine session du Comité (la treizième session) et le Président sortant de la session précédente (la onzième session).

Le Comité examinera la composition de son Bureau (voir annexe) et envisagera d'élire de nouveaux membres.

4. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa onzième session et rapports du Bureau sur ses vingt et unième à vingt-cinquième réunions

Le Comité adoptera le rapport de sa onzième session. Il prendra note des rapports des vingt et unième (Genève, 29 novembre 2013), vingt-deuxième (Zurich, 30 et 31 janvier 2014), vingt-troisième (Vienne, 23 et 24 février 2014) et vingt-quatrième (Paris, 16 avril 2014) réunions du Bureau élargi et du rapport de la vingt-cinquième réunion du Bureau (Copenhague, 26 et 27 juin 2014).

Documents

Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur sa onzième session et rapport du Bureau du Comité directeur sur sa vingt et unième réunion (ECE/AC.21/SC/2013/6-EUDC1206040/1.9/SC11/6);

Report of the twenty-second Meeting of THE PEP Extended Bureau (document informel n° 1);

Report of the twenty-third Meeting of THE PEP Extended Bureau (document informel n° 2);

Report of the twenty-fourth meeting of the Extended Bureau (document informel n° 3);

Report of the twenty-fifth meeting of the Bureau (document informel n° 4).

5. Résultats du Colloque 2014 du Programme paneuropéen

Le secrétariat résumera les résultats du Colloque 2014. Le Comité sera invité à les examiner et à se prononcer sur les activités de suivi à mener. Le Comité se penchera également sur le thème du prochain Colloque.

Document

Colloque 2014 du Programme paneuropéen: Mobilité urbaine écologique et saine: le rôle de l'aménagement urbain et spatial» (ECE/AC.21/SC/2014/2-EUDCE1408105/1.6/SC12/2).

6. Déclaration de Paris

Le Comité examinera les conclusions de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Paris, 14-16 avril 2014) sur la base du rapport de la réunion et de la Déclaration de Paris. La Déclaration a défini le mandat du PPE-TSE pour les cinq prochaines années et ajouté un cinquième but aux quatre buts prioritaires adoptés à Amsterdam en 2009. Les participants à la Réunion de haut niveau ont aussi adopté un plan de travail pour 2014-2019 et ajouté un nouveau mécanisme d'application, l'Académie du Programme paneuropéen.

Le Comité souhaitera peut-être avoir un échange de vues sur les difficultés et les perspectives devant lesquelles se trouvera le PPE-TSE, ainsi que sur l'orientation stratégique à suivre jusqu'à la tenue de la prochaine réunion de haut niveau, qui doit être accueillie par le Gouvernement autrichien au premier semestre 2019.

Document

Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/2014/2-EUDCE1408105/1.6/4HLM/2) et Déclaration de Paris (annexe).

7. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Le Comité examinera les progrès réalisés dans le cadre des trois mécanismes de mise en œuvre énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam, à savoir les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, la course de relais du Partenariat et le Partenariat du PPE-TSE. Il envisagera les moyens de lancer un quatrième mécanisme adopté dans la Déclaration de Paris: l'Académie du Programme paneuropéen.

a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement

Le secrétariat présentera le texte final d'un manuel intitulé *Élaboration de plans nationaux d'action pour les transports, la santé et l'environnement*, qui a été soumis pour examen à la quatrième Réunion de haut niveau. Le Comité souhaitera peut-être trouver des

moyens d'aider les États membres qui élaborent de tels plans d'action et de renforcer la capacité des pays qui intègrent les politiques relatives à ces trois domaines.

Document

Élaboration de plans nationaux d'action pour les transports, la santé et l'environnement (Copenhague: Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, Christian Schweizer, Francesca Racioppi et Leda Nemer, 2014).

b) Course de relais du Programme paneuropéen

La course de relais du Programme paneuropéen a été relancée à Paris comme l'un des principaux mécanismes de mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Introduite par la Déclaration d'Amsterdam en 2009, la course de relais permet d'échanger des expériences et des bonnes pratiques en matière de mobilité et de transports écologiques et sains. Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats de l'atelier Kaunas, exposés dans un document sur l'amélioration de la mobilité durable en faveur de la santé et de l'environnement, avec le slogan «Move to improve». L'atelier sous-régional s'est déroulé les 24 et 25 septembre 2014, à Kaunas en Lituanie, organisé par les Ministères lettons des transports, de la santé et de l'environnement et la municipalité de Kaunas.

Le Comité souhaitera peut-être examiner à nouveau les résultats de l'atelier tenu à Almaty (Almaty, Kazakhstan, 26 et 27 septembre 2013) afin d'évaluer les progrès réalisés depuis. La délégation kazakhe est invitée à informer le Comité de tout fait nouveau survenu après l'atelier.

Les délégations sont invitées à proposer d'accueillir de nouveaux ateliers en 2015 et au-delà ou à confirmer les offres déjà faites.

Documents

Report of the Almaty Workshop (document informel n° 5);

Report of the Kaunas Workshop (document informel n° 5).

c) Partenariats du Programme paneuropéen

Le secrétariat présentera la publication *Nouveaux débouchés: des emplois dans les transports écologiques et sains*, soumise à l'examen de la quatrième Réunion de haut niveau, et exposera les travaux prévus pour la phase II du Partenariat du Programme paneuropéen sur les emplois liés aux transports écologiques et sains.

La délégation autrichienne informera le Comité de deux nouveaux partenariats mis en place à la quatrième Réunion de haut niveau: le Partenariat du PPE-TSE sur la promotion du cyclisme et le Partenariat du PPE-TSE sur l'écoconduite.

Le secrétariat tiendra le Comité informé des révisions apportées aux outils d'évaluation économiques de la santé pour la marche et le vélo. Ces outils ont été élaborés dans le cadre du Partenariat avec l'appui de l'Autriche, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse et de la Commission européenne.

Le secrétariat annoncera la publication *Signalisation pour les cyclistes et les piétons*, également présentée à la Réunion de haut niveau, et informera le Comité des conditions dans lesquelles le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières de la CEE, en particulier le Groupe d'experts de la signalisation routière, va poursuivre ces travaux.

Le secrétariat présentera un document sur les réalisations du programme de partenariats du PPE-TSE et une proposition de révision de leur mandat, y compris les procédures proposées pour lancer de nouveaux partenariats dans le cadre du PPE-TSE.

Documents

Nouveaux débouchés: des emplois dans les transports écologiques et sains (Copenhague: Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, 2014);

Signalisation pour les cyclistes et les piétons (France, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), (Lyon, 2014);

Proposal for phase II of THE PEP Partnership on Jobs in Green and Healthy Transport (document informel n° 7);

Summary of Achievements of THE PEP Partnerships (document informel n° 8);

Revised terms of reference and proposed procedures for initiating new Partnerships under THE PEP TSE (document informel n° 9).

d) Académie du Programme paneuropéen

La Déclaration de Paris prévoit un nouveau mécanisme de mise en œuvre, l'Académie du Programme paneuropéen, associant la science, la politique et la pratique. L'Académie a pour objectif de renforcer les capacités dans une optique intégrant les transports, la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire, de faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances et de tirer parti des réalisations et des expériences du PPE-TSE.

Le Comité voudra peut-être examiner les modalités de mise en place de l'Académie du Programme paneuropéen, en s'appuyant sur une note établie par le secrétariat.

Document

L'Académie du Programme paneuropéen (ECE/AC.21/SC/2014/3-EUDCE1408105/1.6/SC12/3).

e) Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Le secrétariat présentera au Comité le projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) et décrira de quelle manière il pourrait contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Le projet ForFITS a été élaboré avec le soutien du Compte des Nations Unies pour le développement dans le but de renforcer la coopération internationale et la planification en faveur de politiques de transport durables, notamment en facilitant l'atténuation des effets des changements climatiques.

Le secrétariat informera le Comité des Études de performance environnementale (EPE) de la CEE et déterminera comment ce programme de longue date relatif aux transports et à la santé peut contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Le programme EPE s'étend aux pays de la région de la CEE qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Documents

For Future Inland Transport Systems (ForFITS): A new tool for the implementation of the Paris Declaration (document informel n° 10);

Programme d'études de performance environnementale (EPE) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (document informel n° 11).

f) Mise en œuvre du nouveau but prioritaire 5 de la Déclaration de Paris

La Déclaration de Paris, adoptée par la quatrième Réunion de haut niveau, comprend un nouveau but 5: «Articuler les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement». Le Comité souhaitera peut-être chercher des moyens de mettre en œuvre le nouveau but en se fondant sur la proposition présentée par la France et la Fédération de Russie pour un nouveau Partenariat du PPE-TSE sur l'articulation des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement.

Document

Proposal for a new THE PEP Partnership on the Integration of Transport, Health and Environmental Objectives with Urban and Spatial Planning (new Paris Goal 5) (document informel n° 12).

8. Gestion du Programme paneuropéen

a) Suivi de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE

Le secrétariat présentera le rapport *D'Amsterdam à Paris et après: PPE-TSE 2009-2020*, soumis à la quatrième Réunion de haut niveau et examinera les mesures prises et les progrès réalisés par les États membres et les municipalités aux niveaux national et urbain en vue d'atteindre les buts énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam.

À sa onzième session, le Comité directeur a examiné les réponses au questionnaire sur la réalisation des buts de la Déclaration d'Amsterdam et a convenu de faire à nouveau circuler le questionnaire en 2014. Celui-ci a donc été envoyé à tous les coordonnateurs en août 2014. Les délégations souhaiteront peut-être présenter les projets et activités réalisés ou prévus dans leur pays. Elles sont encouragées à rendre compte non seulement des bonnes pratiques et des enseignements tirés mais également des problèmes rencontrés lors de l'application de politiques des transports respectueuses de l'environnement et de la santé. Le Comité souhaitera peut-être examiner les indicateurs permettant de suivre et d'évaluer les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre du but de Paris.

Documents

D'Amsterdam à Paris et après: PPE-TSE 2009-2020 (Copenhague: Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, 2014);

Regional overview on the implementation of the Paris Declaration (document informel n° 13);

Indicators for monitoring progress towards the Paris Goal (document informel n° 14).

b) Stratégie de communication

À sa onzième session, le Comité directeur a été informé du renforcement du mécanisme d'échange d'informations sur les transports, la santé et l'environnement. Il souhaitera peut-être examiner le rôle et les fonctions du mécanisme à plus long terme et étudier les mesures qui pourraient être prises pour lui assurer des ressources suffisantes.

Le Comité souhaitera sans doute être informé des prochaines publications de la CEE pendant la période biennale 2014-2015 (la Déclaration de Paris et le plan de travail pour 2014-2019 combinés) et de la version actualisée de la brochure promotionnelle sur le PPE-TSE. Il souhaitera peut-être examiner les publications de la CEE prévues pour la période biennale 2016-2017 (par exemple sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ou d'autres publications pour la cinquième Réunion de haut niveau) afin de donner un mandat clair au secrétariat quant à la production de ces documents.

Il souhaitera peut-être également formuler des conseils afin d'accroître la visibilité du Programme paneuropéen. Il examinera une liste des possibilités de communication proposées pour le Programme en 2015 et demandera de procéder aux préparatifs nécessaires.

Documents

Proposed communication activities for 2015 (document informel n° 15);

Status report on THE PEP Clearing House (document informel n° 16).

c) Programme de travail du PPE-TSE pour 2014-2015 et plan de travail du PPE-TSE pour 2014-2019

Le Comité est invité à étudier les activités menées à bien en 2014 et à adopter son programme de travail pour 2015. Il est invité aussi à approuver son plan de travail à long terme jusqu'en 2019, tel qu'il a été adopté à la quatrième Réunion de haut niveau.

Documents

Programme de travail du PPE-TSE pour 2014-2015 (ECE/AC.21/SC/2014/4-EUDCE1408105/1.6/SC12/4);

THE PEP Workplan for 2014-2019 (document informel n° 17).

d) Questions financières

Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds en 2014 et des dépenses prévues en 2015 sur la base de son programme de travail. Les délégations devraient annoncer des contributions en espèces ou en nature afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme en 2015-2019.

Document

Situation du fonds d'affectation spéciale PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2014/5-EUDCE1408105/1.6/SC12/5).

e) Renforcement des synergies avec les organisations et mécanismes internationaux

Le Comité sera informé de la collaboration entre le Programme et les mécanismes internationaux pertinents afin de renforcer les synergies.

Le Comité souhaitera peut-être réfléchir aux moyens de renforcer la collaboration avec des organisations et mécanismes internationaux.

9. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement.

10. Date et lieu de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau

La treizième session du Comité directeur est provisoirement fixée aux 17 et 18 novembre 2015 au Palais des Nations à Genève. Elle débutera par le Colloque 2015, suivi d'une réunion du Bureau le 19 novembre 2015.

La vingt-septième réunion du Bureau du Comité directeur du Programme paneuropéen devrait se tenir à Copenhague à l'été 2015.

III. Organisation des travaux

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mercredi 19 novembre 2014	
15 h 00-18 h 00	1
Jeudi 20 novembre 2014 ^a	
10 h 00-10 h 10	2
10 h 10-10 h 30	3
10 h 30-10 h 40	4
10 h 40-11 h 10	5
11 h 10-12 h 00	6
12 h 00-12 h 20	7 a)
12 h 20-12 h 40	7 b)
12 h 40-13 h 00	7 c)
15 h 00-15 h 30	7 d)
15 h 30-16 h 00	7 e)
16 h 00-16 h 20	7 f)
16 h 20-16 h 40	8 a)
16 h 40-17 h 00	8 b)
17 h 00-17 h 30	8 c)
17 h 30-17 h 40	8 d)
17 h 40-17 h 50	8 e)
17 h 50-17 h 55	9
17 h 55-18 h 00	10

^a La session sera suivie de la vingt-sixième réunion du Bureau élargi du Comité directeur du Programme paneuropéen, le vendredi 21 novembre à 9 h 30.

Annexe

Composition du Bureau

La composition actuelle du Bureau est la suivante:

Secteur de la santé

- M. François André (Belgique)
- M. Mihail Kochubovski (ex-République yougoslave de Macédoine)
- M. Ion Shalaru (République de Moldova)

Secteur des transports

- M^{me} Nadine Asconchilo (France)
- M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie)
- M. Matthias Rinderknecht (Suisse)

Secteur de l'environnement

- M^{me} Biljana Filipovic (Serbie)
 - M^{me} Jamie Moody (États-Unis d'Amérique)
 - M^{me} Nino Tkhilava (Géorgie)
 - M. Robert Thaler (Autriche)
-